

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2011039

Signataire : EG/ED/OL

**OBJET : Marché d'entretien et de grosses réparation des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants - Lot n° 13 «Espaces verts et aménagements extérieurs » et 14 « Voirie Réseaux Divers » - Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28,

Vu l'article 6 du Guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 30 avril 2009,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant qu'il y a lieu pour les lots concernés, eu égard au niveau des seuils insuffisants pour faire au volume prévisionnel des travaux, de ne pas reconduire leur exécution pour l'année 2012 et en conséquence de lancer une nouvelle procédure en vue de la passation d'un marché permettant de répondre de façon adaptée aux besoins, pour les années 2012 et 2013

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de marché à « bons de commande », relatif aux lots 13 – « Espaces verts aménagement extérieurs » et 14 – « voirie réseaux divers », intégrés au marché initial d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux et espaces extérieurs attenants, passé sur procédure adaptée, et assorti des seuils annuels (euros HT) suivants :

Lot N° 13 « Espaces verts aménagements extérieurs » :

Minimum 42 000€                      Maximum 250 000€

Lot N° 14 « Voirie réseaux divers » :

Minimum 65 000€                      Maximum 420 000€

**AUTORISE** le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira en fin de procédure, à signer les marchés subséquents.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué